République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 25 novembre 2025

Délibération N° DE_074_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	6
Date de la convocation : 19/11/2025		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER
Représentés : EMMANUEL VERILHAC représenté par Delphine FEUILLADE BRIERE
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Valentin BESNIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Augmentation des tarifs de la cantine de l'école de GRAVIERES

La commune de GRAVIERES à fait le choix d'augmenter les tarifs de la cantine. Le prix d'un repas s'élèvera donc à 3,10 euros à compter du 1er janvier 2026 soit une augmentation de 10 centimes.

Madame le maire propose donc au conseil municipal de valider cette augmentation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Donne son accord pour augmenter le tarif de 10 centimes soit 3,10 euros le repas à compter du 1er janvier 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Valentin BESNIER
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDECHE)

Date de transmission de l'acte: 26/11/2025
Date de reception de l'AR: 26/11/2025

007-210701470-DE_074_2025-DE
AGEDI